

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 14.184

L'An deux Mille Quatorze, le 18 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 décembre 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 décembre 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. Philippe CAU représenté par M. Bernard GIRAUD  
Mme Nancy LEFÈVRE représentée par M. René-Luc CHABASSE  
M. Yannick PAVON représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY  
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Pierre PAPEIX

ETAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL : CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE  
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T.)

RAPPORTEUR : Mme Eliane CIRAUD-LANOUE

VOTE : UNANIMITE

Le C.H.S.C.T. est une instance destinée à favoriser l'amélioration des conditions de travail ainsi que la protection de la santé et la sécurité des agents.

Il est composé :

- de représentants de la collectivité désignés par l'autorité territoriale parmi les membres de l'organe délibérant ou les agents de la collectivité,
- de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales sur la base des résultats obtenus aux élections du Comité Technique (résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014). Ils sont désignés librement parmi les électeurs éligibles au Comité Technique.

Il n'existe pas, actuellement, de C.H.S.C.T. pour les agents de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est donc proposé :

- de créer un C.H.S.C.T. commun pour les agents de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale,
- de fixer le nombre de représentants du personnel au futur C.H.S.C.T. à cinq (avec un nombre égal de représentants suppléants),
- de décider du paritarisme numérique au C.H.S.C.T. en fixant un nombre de représentant de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
- de recueillir, par le C.H.S.C.T., l'avis des représentants de la collectivité.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de créer un C.H.S.C.T. commun aux agents de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale,
- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à cinq (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- de fixer un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants,
- de recueillir, par le C.H.S.C.T., l'avis des représentants de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 22 décembre 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENCO